



**CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES  
(C.C.T.P.)**

-LOT UNIQUE -

**REALISATION DU SALON DESTINATION MARNE 2019**

*Marché à procédure adaptée en application de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et à l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016*

*Le présent cahier comporte 6 pages numérotées de 1 à 6*

**CONTEXTE**

Le salon « Destination Marne » organisé par l'Agence de Développement Touristique (ADT) de la Marne a déjà connu neuf éditions. La fréquentation de la dernière édition en mars 2017 (conjointe avec le salon de l'Habitat et du Développement Durable) s'est élevée à 12 000 visiteurs.

Ce salon a pour vocation de valoriser la Marne touristique auprès du grand public marnais et régional.

Le salon Destination Marne permet aux professionnels du tourisme du département de promouvoir leurs prestations et leur territoire.

L'ADT de la Marne souhaite reconduire cette action de promotion au premier semestre 2019 dans le département.

L'ADT souhaite confier l'organisation de la 10<sup>ème</sup> édition du salon « Destination Marne » à un organisme disposant d'un savoir-faire reconnu.

## **CONTENU DE LA PRESTATION**

En respectant les prestations demandées ainsi que les contraintes techniques détaillées ci-après (page 3 à 5), le prestataire veillera à proposer une organisation technique cohérente pour le Salon Destination Marne 2019.

En Amont du salon :

- Date et lieu d'exposition
- Prestations en matériel
- Prestations en personnel
- Prestations en services
- Prestations en communication

Pendant le salon :

- Prestations en matériel
- Prestations en personnel
- Prestations en services
- Chiffres de fréquentation journalière
- 

Après le salon :

- Organisation d'une réunion de débrief
- Fréquentation totale
- Retombées presse

## **OBJECTIFS**

- Ce salon doit donner envie au public de découvrir les atouts touristiques de notre département à travers un thème général : **Je bulle dans la Marne**
- Faire découvrir les richesses touristiques du département de la Marne.
- Sensibiliser les visiteurs locaux et régionaux à la Marne touristique.
- Valoriser l'attractivité globale de la Marne.
- Montrer la réalité du tourisme dans la Marne
- Ce salon doit renforcer les liens entre l'ADT, les prestataires touristiques de la Marne et les habitants
- Ce salon doit se situer dans la Marne.

## **CIBLES**

- Ce salon s'adresse en priorité aux habitants de la Marne et des départements limitrophes.
- Familles, Seniors, couples

## **CONTENU DE LA MISSION**

L'ADT souhaite présenter l'offre touristique du département de la Marne à un public de visiteurs en un seul lieu et dans un seul espace, lors du salon « Destination Marne ».

L'ADT recherche un prestataire qui sera force de proposition dans la conception et l'organisation de cette manifestation à thème. L'établissement d'une stratégie média en adéquation est requis et indispensable.

Le prestataire présentera à l'ADT une proposition chiffrée contenant les éléments suivants :

- Une date et un lieu d'exposition : La date du salon et son environnement concurrentiel comme notamment les autres manifestations prévues aux mêmes dates et dans les 15 jours précédents et les 15 jours suivants dans le département ou en grande proximité
- La mise à disposition d'espaces
- Des prestations en matériel avant et pendant (ex : Matériel pour la réalisation d'un stand, mobilier d'exposition)
- Des prestations en personnel avant et pendant (ex : soutien logistique et technique)
- Des prestations en services avant et pendant (ex : conseil sur le plan média, actions de communication)
- Un commissariat du salon
- La gestion technique des exposants (envoi du dossier technique, commandes mobiliers, attestations et assurances)
- La gestion de la billetterie, dont les recettes générées reviendront à l'ADT.
- Les honoraires du prestataire
- Un retro-planning de réalisation de la mission, avec temps de brief, réunions intermédiaires, rendu final

Les critères de jugement des propositions sont :

- 1- La qualité et la conformité de la proposition aux besoins de l'ADT exprimé dans le CCTP : 40 %
- 2- La créativité : 30 %
- 3- Le coût total avec le tarif des différentes prestations : 20 %
- 4- La qualité des références : 10 %

### **PRESTATIONS DEMANDÉES :**

#### **1/ Conseil - réflexion - expertise :**

- Le prestataire proposera une date pour le salon « destination Marne » au premier semestre 2019.
- Le prestataire pourra proposer l'organisation du salon Destination Marne en concomitance avec un autre évènement dans le même lieu en justifiant la pertinence de cette proposition, notamment en terme de cohérence de clientèle et de négociation de support de communication.
- Le prestataire sera chargé de faire des propositions d'un plan médias qui optimisera la qualité de l'évènement en s'appuyant sur différents supports de presse écrite locale et régionale, radios locales et régionales, TV locale et régionale, Webzine, affichages publics et réseaux sociaux.

## **2/ Missions techniques :**

- Prendre en charge la partie technique nécessaire à l'organisation du salon (envoi des dossiers techniques, location de matériel, montage et démontage des stands, moquette, gardiennage, sécurité, éclairage, nettoyage des stands, signalisation extérieure et intérieure).
- Prendre en charge la négociation des partenariats médias et l'achat d'espaces après accord de l'ADT. Les contenus des annonces devront être validés par l'ADT avant diffusion.

## **CONTRAINTES TECHNIQUES :**

### **1/ Environnement :**

- Mise à disposition de l'ADT de la Marne d'un hall ayant pour caractéristiques :
  - Une superficie de minimum 3500 m<sup>2</sup>
  - Respectant les normes de sécurité en vigueur (issues de secours par ex)
  - 1 entrée dédiée au salon
  - Un sol moqueté dans tout le hall (allées et stands) avec couleurs différentes
  - 2 espaces de restauration dont les prestataires seront choisis par l'ADT
  - 1 ou plusieurs arrivées d'eau au sol pour le(s) stand(s) de restauration
  - 1 espace délimité d'environ 50m<sup>2</sup> pour espace animation ou espace détente
  - Sanitaires
  - Sonorisation
  - Un espace d'environ 150m<sup>2</sup> pour le stand de l'ADT, au centre du salon
  - WIFI dans tout le Hall
  - Une signalétique spécifique intérieure (flèches au sol entre les 2 salons)
  - Une signalétique spécifique extérieure
- Mise à disposition de l'ADT d'une salle de conférence de 100 m<sup>2</sup> minimum au sein du lieu accueillant le salon avec :
  - Réfrigérateur grande capacité
  - Tables
  - Chaises
  - Sonorisation et matériel audiovisuel
  - WIFI

### **2/ Stands :**

- Mise à disposition de matériels permettant la création de 130 à 150 cellules de stand de 9m<sup>2</sup> (certains stands peuvent faire 18m<sup>2</sup>, 27 m<sup>2</sup>, 36 m<sup>2</sup>, 54 m<sup>2</sup> voire 100 m<sup>2</sup>)
  - Cloisons couleur bois
  - Structure métallique
  - Enseignes avec nom du prestataire et numéro de stand (minimum 40\*30cm)
  - Arrivée électrique (minimum 2000 w et jusqu'à 12 000 w)
  - Rampes de 3 spots par cellule de 9m<sup>2</sup>

A noter : L'ADT de la Marne fixe un montant de stands (montant établi selon la

superficie des stands) et encaisse le règlement des prestataires exposants.

- Mise à disposition d'une liste de matériel sélectionné par l'ADT à proposer en location pour les exposants :

- Tabourets hauts
- Banques d'accueil
- Tables
- Chaises
- Réfrigérateurs
- Canapés, fauteuils
- Plantes, etc....

### **3/ Assurances :**

Proposer à chaque exposant une assurance multirisque.

### **4/ Communication :**

L'objectif du plan de communication est de donner un maximum de visibilité à cet événement pour attirer et accroître le nombre de visiteurs franchissant les portes de notre salon.

Cette stratégie doit mettre en place des outils et supports de communication nous permettant de balayer largement le territoire marnais aussi bien citadin que rural (affiche 4\*3m, insertions presse et magazines locales et régionales, réseaux sociaux, TV...)

### **5/ Organisation technique :**

Proposer à l'ADT :

- Organisation de la sécurité du site (notamment le gardiennage du salon durant la nuit, les autorisations contrôles pompiers)
- Une permanence de technicien pendant la durée du salon
- Organisation du nettoyage des allées le matin avant l'ouverture du salon
- Mise à disposition de poubelles dans les allées du salon
- Mise à disposition d'un tri sélectif pour récupérer les programmes et plan du salon
- Organisation et gestion de la billetterie
- Mise à disposition d'hôtesse d'accueil à l'entrée du salon et/ou de vestiaire
- Organisation de la sécurité du salon (présence pompier, sécurité, personnel aux entrées, fouilles des sacs).
- Organisation de l'ouverture de licences de débit de boissons pour les exposants auprès des douanes
- Un commissariat central ouvert aux exposants durant tout le salon permettant :
  - De centraliser l'information donnée aux exposants
  - De finaliser les dossiers (facturation, mise à disposition des badges exposants, etc.)
  - De répondre à toute demande d'exposants (problèmes électriques, problèmes d'agencement de stand, informations techniques, etc.)

### **6/ Organisation technique préparatoire :**

Organiser la gestion des relations avec les exposants :

- Conception et envoi des dossiers techniques
- Gestion des services aux exposants
- Gestion des exposants au commissariat du salon
- L'édition du plan général du salon en vue d'impression grand format affiché sur le salon
- La mise à disposition d'un plan du hall permettant à l'ADT de modifier ou de répartir les exposants et les stands.

#### **7/ Inauguration :**

Gérer l'inauguration :

- Prévoir le lieu de réception (qui peut être la même que la salle de conférence réservée à l'ADT, le hall du salon)
- Sonorisation pour les discours

#### **8/ Fourniture de bilans technique et financier de l'opération :**

- Organisation d'une réunion de débriefing
- Chiffres de fréquentation du salon à fournir quotidiennement et en fin de salon.

#### **BUDGET :**

Le budget total de la prestation ne pourra dépasser 100 000 € TTC.

#### **CALENDRIER D'EXECUTION :**

Les propositions – un dossier méthodologique - devront être envoyées sous format papier avant le mercredi 6 Juin 2018 à l'adresse suivante :

Agence de Développement Touristique de la Marne  
Pôle Commercial  
13 bis rue Carnot – CS 50074  
51006 CHALONS-EN-CHAMPAGNE CEDEX

#### **MODE DE REGLEMENT :**

Le règlement se fera par chèque bancaire ou virement. Le délai de règlement des factures est de 30 jours à compter de la date de réception des factures.

#### **PROPRIETE DES DOCUMENTS ET RENDU DES ELEMENTS :**

Chacun des participants à la consultation s'engage à la plus grande confidentialité quant aux données confiées.

L'ADT de la Marne est propriétaire de l'ensemble des éléments de création et de conception qui auront permis la réalisation des outils/supports de communication.

L'ADT de la Marne peut librement utiliser l'ensemble des éléments fournis. Le titulaire du marché ne pourra faire aucun usage commercial des documents sans l'accord préalable de l'ADT de la Marne.